

## Communiqué

*Pour diffusion immédiate*

### La parité à la Chambre des communes, une question de démocratie

Québec, le 4 novembre 2015 – Le [Groupe Femmes, Politique et Démocratie](#) salue la nomination d'un conseil des ministres paritaire par le premier ministre du Canada, Justin Trudeau. « La décision du premier ministre du Canada de nommer 15 femmes ministres et de composer ainsi un premier conseil des ministres où il y a autant de femmes que d'hommes lui assure une place dans l'histoire du Canada », d'affirmer Esther Lapointe, directrice générale du Groupe Femmes, Politique et Démocratie. Elle souligne en outre que l'importance des ministères confiés aux nouvelles ministres témoigne d'une réelle volonté de changement du premier ministre. Rappelons que lors du premier conseil des ministres du gouvernement Harper en février 2006, ce taux était de 29,6 %<sup>1</sup> et de 33,3 %<sup>2</sup> au dernier remaniement de février 2015.

#### Une progression à pas de tortue

Néanmoins, cette parité au conseil des ministres ne saurait compenser les piètres résultats du scrutin du 19 octobre dernier en regard de la représentation des femmes à la Chambre des communes qui n'est encore en 2015 que 26 % des sièges, soit 88 femmes sur 338 élu-e-s.

Les femmes ont obtenu le droit de vote au Canada en 1918 et d'éligibilité à titre de candidates en 1920. Or, **95 ans plus tard**, elles n'occupent qu'à peine plus que **le quart** des sièges à la Chambre des communes. Au rythme où vont les choses, faudra-t-il attendre encore un siècle pour obtenir la parité dans la représentation ? « Il est temps d'agir pour corriger cette iniquité. C'est une question de démocratie », a déclaré Esther Lapointe, la directrice générale du Groupe Femmes, Politique et Démocratie. « La preuve est faite que l'inaction ne mène nulle part si l'on en juge encore une fois par les résultats au sortir du scrutin du 19 octobre dernier ».

#### Les partis détiennent la clé

Selon plusieurs études<sup>3</sup>, ce sont les partis politiques qui détiennent la solution à la sous-représentation des femmes dans les parlements, car l'électorat n'est pas sexiste. D'ailleurs, les résultats du dernier scrutin tendent à démontrer que les femmes élues l'ont été, à peu de chose près, en proportion du pourcentage de candidates des principaux partis.

---

<sup>1</sup> Composition initiale - Source - en ligne : [https://fr.wikipedia.org/wiki/28e\\_conseil\\_des\\_ministres\\_du\\_Canada](https://fr.wikipedia.org/wiki/28e_conseil_des_ministres_du_Canada)

<sup>2</sup> Remaniement du 9 février 2015 - Source - en ligne : [https://fr.wikipedia.org/wiki/28e\\_conseil\\_des\\_ministres\\_du\\_Canada](https://fr.wikipedia.org/wiki/28e_conseil_des_ministres_du_Canada)

<sup>3</sup> Pour la recension des études sur le sujet, voir : Tremblay, Manon, *100 questions sur les femmes et la politique*, Les Éditions du remue-ménage, mai 2015, 376 pages.

**Élues et candidatures féminines selon l'affiliation partisane**  
**Élections fédérales 2015 - Canada**

Formations politiques	Élues	(%)	Candidatures féminines (%)
NPD	18 /44	40,9	42,8
Parti vert	1 /1	100	40,4
Parti libéral du Canada	50 /184	27,2	31,1
Bloc Québécois	2 /10	20,0	28,2
Parti conservateur	17 /99	17,2	18,6
Autres partis	S/O	S/O	S/O
Total	88 /338	26,0	29,9

Ainsi, si chacun des partis politiques avait fait l'effort de présenter autant de femmes que d'hommes comme candidat-e-s, la Chambre des communes de 2015 serait vraisemblablement beaucoup mieux équilibrée quant à la représentation femmes/hommes.

**Des changements s'imposent**

Parce qu'il s'agit d'une question d'égalité envers les femmes qui forment 50,4 % de la population canadienne, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie demande au nouveau gouvernement libéral :

- d'inscrire dans la Loi électorale des mesures concrètes visant à obliger les partis politiques à présenter des candidatures paritaires pour régler ce déficit de représentation démocratique, et ce, avant les prochaines élections de 2019 ;
- d'établir, dès maintenant, dans une loi, le principe de la parité au conseil des ministres et;
- d'instaurer la parité pour les nominations au sein des sociétés d'État, des grandes institutions et des agences gouvernementales, comme le Québec l'a fait pour favoriser celle-ci au sein de ses sociétés d'État.

« De telles mesures s'ajoutant à la réalisation de la promesse électorale du premier ministre Justin Trudeau de changer le mode de scrutin contribueraient à une démocratie plus vivante et plus juste », de conclure Esther Lapointe.

Source et demande d'entrevue :

Nathalie Lavoie

Coordonnatrice aux communications, GFPD

Tél. : 418 658-8810, poste 28 / Cell. : 581 990-5305